

Compte-Rendu du Conseil d'Administration exceptionnel du 1er décembre 2020 à Randan

Présents : O.Artance - J.Courtadon- F.Babin- M.Reignerou- E. Thélamon- S.Tournaire-
F.Nebout- N. Peyronnet- F.Point

Excusés : I.Quinet- J.Lacroix

Ordre du jour :

- Démission de Franck Marchadier
- Signature des avenants au contrat de travail non signés pour 5 professeurs
- Bilan succinct de l'association - Questions diverses

1- Démission du président, Franck Marchadier

Par mail du 25 Novembre 2020, F. Marchadier nous a fait part de sa démission prenant effet le jour même.

Au vu des statuts, après le départ du Président, c'est aux vice-présidents qu'incombe cette responsabilité.

Ainsi nos 3 Vice-Présidents : O.Artance , J.Courtadon et F.Babin prennent le relais jusqu'à la prochaine Assemblée Générale prévue le 30 Janvier 2021 à 19h à Randan.

2- Avenants au contrat de travail des professeurs

À ce jour les avenants au contrat de travail de 5 professeurs ne sont pas signés.

La paie du mois d'octobre a été programmée.

Normalement, sans avenant, ces personnes auraient dû être rémunérées comme le mois précédent.

Tous les avenants sont examinés, le nombre des heures de cours est vérifié.

Les avenants sont approuvés par le conseil et signés par le vice-Président J. Courtadon.

3- Bref bilan de l'association

Les effectifs : 149 élèves inscrits au 1er décembre.

101 anciens élèves ont bénéficié des 15 % de remise suite au confinement de mars 2020.

Ceci représente une baisse d'environ 20 % de nos inscrits par rapport à l'année dernière.

Les professeurs : 12 professeurs pour 99,25 h hebdomadaires.

- La jeune Jeanne Castel a été embauchée à la rentrée 2020 en CDI.

Le CA donne à l'unanimité son autorisation à Monique Reignerou pour demander l'**aide à l'embauche d'une jeune**.

- Jérémie Doucet, professeur d'accordéon, sollicite une **formation pédagogique musicale** d'un montant d'environ 1000€ qui peut être subventionnée.

Le conseil approuve à l'unanimité et demande à la trésorière d'entamer les démarches auprès des formateurs et d'Uniformation.

- Une demande d'autorisation préalable au **chômage partiel** a été instruite par Monique Reigneron pour le 4ème trimestre 2020.
Le conseil approuve cette démarche à l'unanimité.

Tous les professeurs qui dirigent un orchestre sont mis en chômage partiel pour les heures dédiées aux dites fonctions.

La trésorière demande de bien vouloir la prévenir dès modification de ces heures, étant donné que les consignes sanitaires peuvent évoluer avec l'épidémie.

Les finances :

- L'École de musique a bénéficié de 420€ de chômage lors du 1er confinement (de mars à mai) pour les heures de direction dispensées à l'Éveil Randannais.

Ce dernier a demandé une réduction sur la facture de 2020. Le CA approuve cette réduction à l'unanimité.

- Le premier acompte de la subvention 2021 de la CCPL a été versé, ce qui est fort appréciable pour assurer le versement des salaires, les frais d'assurances etc.

4- Divers

- Les cours sont maintenus en distanciel. Cela ne va-t-il pas engendrer la perte parmi de nouveaux arrivants si nous ne les captivons pas directement ?

La reprise des cours en présentiel est pour quelle date ?

Le protocole sanitaire que nous utilisons est validé, les cours devraient reprendre le 15 décembre 2020.

Ceci permettra de pouvoir réaliser un défilé demandé par la commune d'Aigueperse le 19 Décembre.

- M. Reigneron, trésorière, ne reconduira pas son mandat à la prochaine Assemblée générale.

E.Thélamon propose Jean-Sébastien BADIER pour son remplacement.

Courant janvier, Monique Reigneron le recevra pour qu'il prenne connaissance de la responsabilité de ce poste dans notre association.

Le conseil approuve.